

# Fil d'actu - Janvier-Février 2015

Posté le 06/02/2015

## Manifestation de motocross à Mézens (81)

La manifestation motocross dans le Grand Bois de Buzet sur Tarn-Mezens se fera le WE du 8 mars 2015, donc avec une marge de sécurité pour l'Aigle botté, nicheur sur le site, mais aussi le Circaète Jean-le-Blanc, à proximité du circuit. Bonne nouvelle pour ce début d'année, même si nous préférerions que cela ne se fasse pas sur une ZNIEFF de cette importance.



## Chasse au grand tétas dans les Hautes Pyrénées : arrêtés de chasse et plan cynégétique annulés ! - 05/02/2015

Les affaires n° : 1302260 (arrêté fixant un plan de gestion cynégétique pour le grand tétas dans les Hautes-Pyrénées) et n° 1301683 (arrêté fixant le quota de prélèvement de grand tétas pour la campagne de chasse 2013 dans les Hautes-Pyrénées) ont fait l'objet d'une audience le 22 janvier 2015 au tribunal administratif de Pau. Les associations requérantes ont gagné sur le fond. Voir notre communiqué de presse : "[Grand tétas : 6 années de chasse illégale dans les Hautes-Pyrénées](#)"

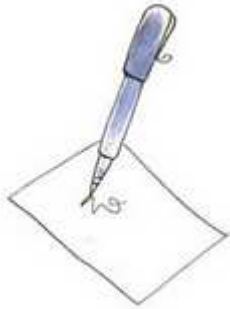
## Retenue de Sivens (81) - Alerte de la ligue des droits de l'Homme de Toulouse - 04/02/2015



Depuis plusieurs jours, la section de Toulouse de la Ligue des droits de l'Homme est destinataire de nombreux témoignages inquiétants, sur des évènements qui se déroulent à Gaillac dans le Tarn et autour de la zone du projet de barrage de Sivens. Opinion de la Ligue des Droits de l'Homme Toulouse : [voir leur communiqué de presse en date du 4 février 2015.](#)

Pour information, suite à la remise d'un [deuxième rapport d'experts très critique sur le barrage de Sivens](#) et à la procédure d'infraction européenne, la ministre chargée de l'Ecologie a annoncé vendredi 16 janvier 2015 l'abandon du projet initial. Ce n'est que si les études complémentaires concluent de manière objective que l'existant sous-utilisé et les pratiques économes en eau ne sont pas suffisants qu'il faudra envisager un nouvel ouvrage. Il est prématuré de se prononcer. [Voir le communiqué de presse.](#)

## **Projet de renouvellement et extension de la carrière de Monteils (82) – Participation du public - 04/02/2015**



Le projet, commandité par la société SEMATEC, se situe dans le département du Tarn et Garonne et concerne la commune de Monteils. Il concerne le renouvellement de l'exploitation et l'extension d'une carrière de calcaire située sur la commune de Monteils. Sa réalisation nécessite l'obtention d'une dérogation exceptionnelle pour destruction d'individus et/ou d'habitats d'espèces animales protégées au titre du L411-1 et 2 du Code de l'Environnement. La demande concerne 12 espèces protégées. Le projet de renouvellement et extension de la carrière de Monteils était soumis à la participation du public du 20 janvier 2015 au 04 février 2015 inclus. Nature Midi-Pyrénées y a répondu, en suivant en partie les arguments du CNPN, qui a émis un avis défavorable : « *La zone faisant l'objet de la demande d'extension a été défrichée et décapée avant même tout inventaire et analyse de l'état des populations impactées. (...) une seule journée d'inventaire flore et faune tout groupes confondus (...)* ». Voir notre article : [Ou comment minimiser les impacts d'un projet de carrière](#)

## **Retenue de Barne (32) – Annulation de l'arrêté portant dérogation sur les espèces protégées - 27 /01/2015**



L'arrêté autorisant la destruction des espèces protégées pour la réalisation de la retenue de la Barne a été annulé le 27 janvier 2015 par le Tribunal administratif de Pau. Il s'agit une fois de plus d'un passage en force de l'autorité administrative, qui avait autorisé le commencement des travaux de défrichement du site concerné par le projet de barrage de la Barne avant la fin de l'enquête publique en 2013. Deux ans plus tard, les juges retiennent deux motifs d'illégalité concernant l'arrêté autorisant la destruction d'espèces protégées (arrêté nécessaire pour obtenir l'autorisation du projet) : l'absence totale de motivation de l'arrêté et surtout l'omission de deux espèces protégées également détruites par la construction du barrage. Voir le [communiqué de presse de FNE Midi-Pyrénées](#)

## **Destruction de stations de plantes protégées sur la Dordogne, à Lacave (46) - 09/12/14**

Des travaux sur la confluence Ouyse/Dordogne, à Lacave dans le Lot, et portés par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) ont mis à mal des populations des espèces protégées. Pour ce projet dit de restauration écologique et hydraulique, le SMPVD n'a pas tenu compte des espèces protégées (*Lindernia palustris*, *Eleocharis ovata*, amphibiens...), de certains habitats d'intérêt communautaires, ni des impacts de leurs travaux. Mise à part des pêches électriques, aucune expertise naturaliste n'a été faite pour le dossier d'étude d'incidence Natura 2000. Seules les données lacunaires du DOCOB ont été reprises. Outre le fait que des pieds d'espèces protégées ont été détruits, il y a des risques pour que le Sicyos anguleux se soit disséminé. Une réunion avec la DDT du Lot, le maître d'ouvrage le Syndicat Mixte de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) et des naturalistes a eu lieu le 12 décembre dernier sur le site afin de faire en sorte que cela ne se reproduise plus...